

Pour les consommateurs du Québec seulement – Garantie de bon fonctionnement (art. 38.1 de la Loi sur la protection du consommateur)

Certains produits vendus par Sub-Zero Group, Inc. (y compris certains produits de marque Sub-Zero, Wolf et/ou Cove) sont couverts par la garantie légale de bon fonctionnement (« **GBF** ») prévue à l'article 38.1 de la *Loi sur la protection du consommateur*, RLRQ, c. P-40.1 (la « **LPC** »). La durée de la GBF est la suivante :

Biens visés	Durée de la garantie
Cuisinière Réfrigérateur Congélateur Climatiseur Thermopompe	6 ans
Laveuse Sécheuse Lave-vaisselle	5 ans

Si un produit couvert par la GBF cesse de fonctionner adéquatement pendant la période de garantie applicable, vous pouvez communiquer avec votre détaillant ou avec le service à la clientèle de Sub-Zero au 1-800-222-7820 ou à customerservice@subzero.com. La garantie de bon fonctionnement est accordée automatiquement par la LPC et s'applique en plus de toute garantie du fabricant applicable.